

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2023

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - (N° 761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 16 NONIES**

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« 4° Avant le dernier alinéa du I de l'article L. 161-4, dans sa rédaction résultant de l'article 3 de la présente loi, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Correction d'une erreur de référence.